

## Table des matières

Description.....2

Location: .....2

Documents et procédures d'obtention du service.....2

Premièrement, demande du certificat de données à la demande des entités officielles

(gouvernementales) .....2

Deuxièmement, demande du certificat de données à la demande de l'établissement /de  
l'entreprise

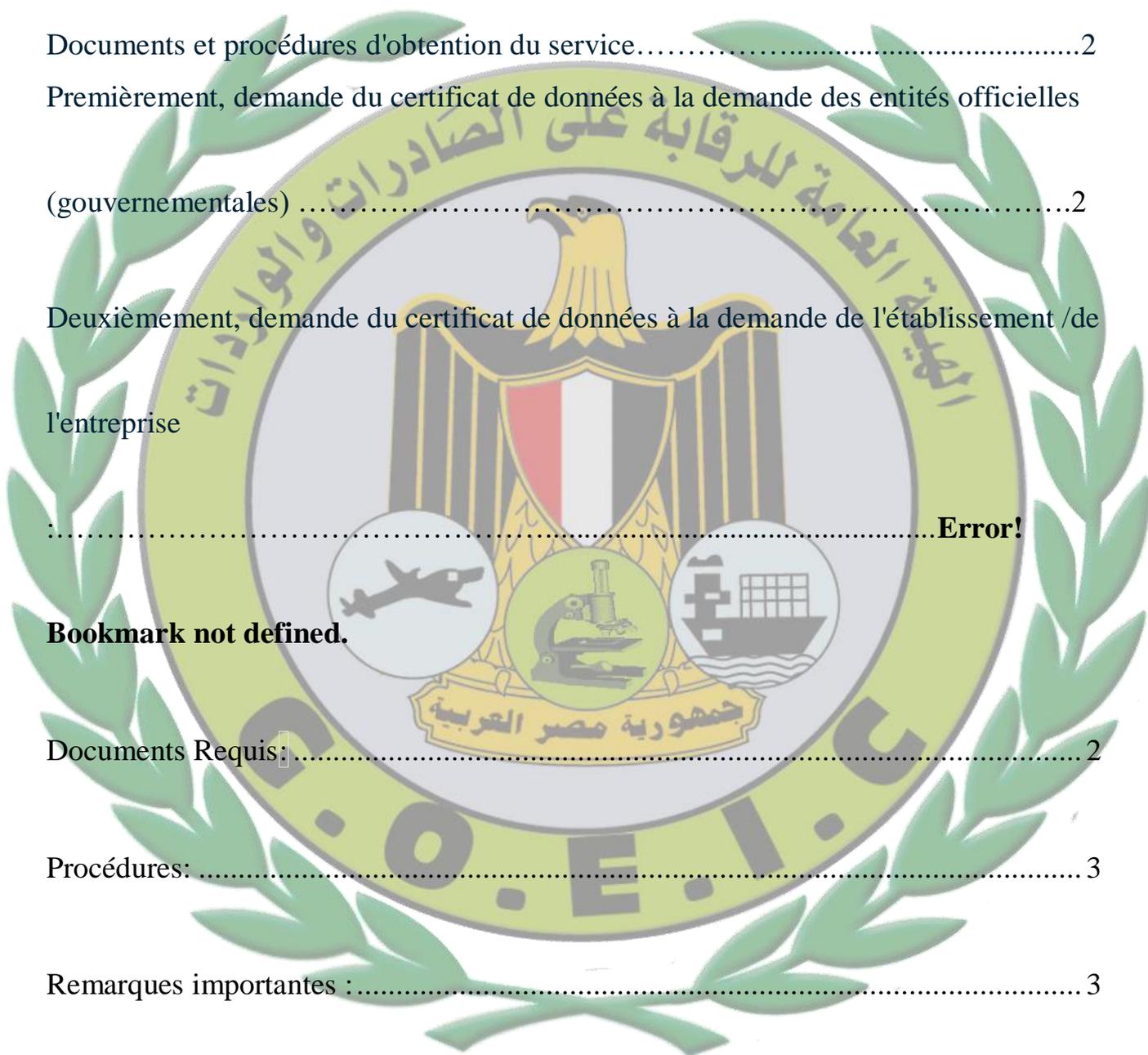
: .....**Error!**

**Bookmark not defined.**

Documents Requis: .....2

Procédures: .....3

Remarques importantes : .....3



# Demande de certificat des données au Registre des Importateurs (enquête)

## Description

---

1. Obtention d'un certificat négatif ou positif concernant la position de l'établissement ou de l'entreprise dans le registre des importateurs.
2. Cette demande peut être faite par la personne concernée ou par une personne ayant le pouvoir de gérer ou de signer au nom de l'établissement.
3. Alternativement, elle peut être demandée par des organismes gouvernementaux tels que les tribunaux ou les autorités fiscales, etc.

## Location:

---

- Branche (Maarouf – Alexandrie – Damiette)

## Documents et procédures d'obtention du service

1. Premièrement, demande du certificat de données à la demande des entités officielles (gouvernementales)
- Une lettre officielle de l'organisme gouvernemental demandant le certificat de données concernant l'établissement.

## Procédures:

---

1. Réception de la lettre officielle.
  2. Recherche dans le système.
  3. Vérification du dossier, s'il existe.
  4. Préparation et approbation du certificat.
  5. Réception du certificat.
2. Deuxièmement, demande du certificat de données à la demande de (l'établissement /de l'entreprise) Les certificats de données demandés par des organismes gouvernementaux sont exempts de frais.

2. Demande par l'Établissement ou son Représentant Autorisé

## Documents Requis:

---

1. Formulaire original de demande de certificat de données, signé par la personne concernée ou par une personne autorisée.
2. Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport du demandeur, avec l'original pour vérification.
3. Un des documents suivants :
  - Copie de la carte d'enregistrement dans le registre des exportateurs.

- Copie de la carte fiscale.
  - Copie du registre commercial.
4. Si le demandeur est un agent :
- Copie d'une procuration notariée du registre foncier, valide pour la radiation du registre et le remboursement de l'assurance du registre des importateurs, avec l'original pour vérification.
  - Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport de l'agent, avec l'original pour vérification.
  - Reconnaissance de la validité de la procuration signée par l'agent.

### **Procédures:**

---

1. Prendre rendez-vous au cours du portail de la (GOEIC).
- Veuillez consulter les instructions pour l'utilisation lors de la prise de rendez-vous.
2. Estimation des frais par l'auditeur financier.
3. Payer les frais à la trésorerie de l'autorité avec une carte visa ou déposer le montant des frais sur le compte de l'Autorité.
- Notez que si les frais sont déposés sur le compte de la (GOEIC), les procédures suivantes doivent être suivies :
- Obtenir une lettre de la (GOEIC) adressée à la banque mentionnant le numéro de compte de la (GOEIC).
- Déposer le montant de l'assurance sur le compte bancaire de la (GOEIC).
- Prendre rendez-vous via le portail de la (GOEIC) (la demande est soumise à la branche du 6 octobre - bureau du complexe des services aux investisseurs à l'Autorité générale de l'investissement).
- Fournir le reçu de dépôt à la banque.
4. Préparation et approbation du certificat.
5. Réception du certificat.

### **Remarques importantes :**

---

1. Obtenez les formulaires de documents exclusivement à partir du portail de la (GOEIC).
2. Pour savoir comment prendre rendez-vous via le portail de la (GOEIC), veuillez visiter le lien suivant :
3. Frais : Deux livres pour le timbre de développement des ressources + 1 EGP par page pour la procuration, si soumise.
4. Un deuxième agent est acceptable, mais l'autorisation n'est pas acceptée pour les registres des importateurs.
5. Si la personne concernée ou la personne ayant le pouvoir de gérer et de signer est à l'étranger et délègue son représentant légal pour obtenir le service à la (GOEIC), une procuration émise par une autorité étrangère doit être certifiée par l'ambassade ou le consulat égyptien à l'étranger et déposée au registre foncier en Égypte.
6. En cas de demande de certificat de données (négatif/positif) auprès de l'une des administrations générales des enregistrements commerciaux basée sur une lettre d'un organisme gouvernemental officiel, le certificat de données sera préparé en coordination entre le registre des importateurs, exportateurs, agents, intermédiaires commerciaux et l'Administration générale des fournitures de production.

7. Pour demander un relevé du volume des affaires de l'établissement, contactez le Département du secteur des affaires au siège principal à l'aéroport du Caire.

